



HAL
open science

Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02042223

HAL Id: hceres-02042223

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042223>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale n° 245

Sciences Economiques, Juridiques,
Politiques et de Gestion

- Université d'Auvergne - UDA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Patrick Sentis, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Patrick SENTIS, Université de Montpellier

Experts :

Mme Myriam DORIAT-DUBAN, Université de Lorraine

M. Grégory KALFLECHE, Université de Toulouse 1 – Capitole

M. Julien MALIZARD, Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale

Délégué scientifique du HCERES :

M. Jean-Luc HERRMANN

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion* (ED SEJPG, n°245) couvre le secteur Droit-Economie-Gestion ; elle est donc de nature pluridisciplinaire. Elle compte 208 doctorants inscrits en 2014-2015 : 41 en sciences de gestion, 86 en sciences économiques et 81 en sciences juridiques et politiques. L'ED SEJPG est sous tutelle de l'Université d'Auvergne et compte quatre établissements associés (AgroParisTech, l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), l'Institut national de recherche Agronomique (INRA), et VetAgro Sup). L'ED SEJPG s'appuie sur quatre unités de recherche (UR) :

- deux unités mixtes de recherche (UMR) en économie : le Centre d'études et de recherches sur le développement international (CERDI, UMR CNRS 6587) et l'unité *Mutations des Activités, des espaces et des formes d'organisation dans les territoires ruraux* (Métafort, UMR CNRS 1273) ;
- une équipe d'accueil (EA) en gestion : le Centre de recherche clermontois en gestion et management (CRCGM, EA 3849) ;
- une EA en sciences juridiques et politiques : le Centre Michel de l'Hospital (CMH, EA 4232).

L'ED SEJPG dispose dès lors d'un potentiel d'encadrement constitué de 73 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Cette ED fait partie d'un Collège des écoles doctorales (CED) regroupant cinq ED du site clermontois avec environ 1000 doctorants : ED *Lettres, Sciences Humaines et Sociales* (ED LSHS, n°370) ; ED *Sciences Pour l'Ingénieur* (ED SPI, n°70) ; ED *Sciences Fondamentales* (ED SF, n°178) ; ED *Sciences de la Vie, Santé, Agronomie Environnement* (ED SVSAE, n°65) et ED SEJPG.

Professeur de Gestion, le directeur de l'ED SEJPG est assisté de deux adjoints, un économiste et un juriste, permettant ainsi une bonne représentation disciplinaire dans l'équipe de direction.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED SEJPG s'appuie sur un Conseil conforme à l'arrêté du 7 août 2006, qui se réunit trois à quatre fois par an. Diffusés par e-mail, les compte-rendu ne font pas l'objet d'une approbation par le Conseil et ne sont pas non plus affichés sur le site Internet de l'ED.

L'ED SEJPG dispose d'un budget annuel en augmentation (de 35 000 à 40 000 euros) relativement conséquent pour la mise en place de formations et autres encouragements à la mobilité. Cependant, près de 40 % de ce budget est consacré au financement des déplacements des membres du jury des thèses et d'HDR. En réalité, seule une partie réduite est dédiée à la formation doctorale (*cf. infra*). La mobilité des doctorants financée par l'ED se limite à une zone géographique nationale, bien que l'école affiche une stratégie internationale découlant des spécialités des UR sur lesquelles elle s'appuie. Une partie notable de son budget va par ailleurs au CED ; il serait utile que le CED ait un budget propre. Cette école bénéficie d'un secrétariat de deux personnes : une à temps plein et une seconde mi-temps. Les bureaux de la direction et du secrétariat ne sont pas abrités dans les mêmes locaux, sans que cela ne semble poser problème. Les moyens de communication sont classiques mais efficaces (mail-liste, site Internet, réseaux sociaux). L'école propose également une journée de rentrée pour les nouveaux inscrits. Les doctorants semblent satisfaits des informations reçues et ils soulignent par ailleurs la grande disponibilité du secrétariat et de la direction de l'ED.

L'inscription et le déroulement de la thèse sont régis par une Charte des thèses inspirée du Rapport sur l'évaluation des chartes des thèses des universités françaises par la Confédération des jeunes chercheurs. Cette Charte comporte les mentions classiques relatives à l'arrêté 2006. En revanche, elle ne précise pas la position de l'ED SEJPG sur

le nombre maximal autorisé de thèses sous la même direction, ni sa politique en matière de durée des thèses, de réinscription et de comités de suivi. Il est prévu de modifier la Charte des thèses au moment de la fusion des deux universités clermontoises.

Le choix des sujets de thèse est laissé à l'initiative des directions de thèse et des UR. La thématique fédératrice de l'ED SEJPG, « Développement international », autorise un spectre étendu de sujets. L'ED requiert l'obtention d'au moins une mention Assez-Bien dans le cursus universitaire du candidat ainsi qu'une note minimum de 12/20 au mémoire de validation du master. Un projet de thèse d'une dizaine de pages est également demandé, validé par les directions de thèse et d'UR concernés. Une audition du candidat peut être exigée par l'ED mais aucun doctorant interrogé n'a pu apporter un témoignage confirmatoire de cette pratique.

La procédure d'attribution des contrats doctoraux varie en fonction des disciplines. Les sujets de thèse peuvent faire l'objet d'une publication externe : *via* le site de la Fédération Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE) si le sujet relève des sciences de gestion, et sur le site de l'ED lorsque les sciences juridiques et politiques sont concernées. Les sujets de thèse relevant des sciences économiques ne donnent pas lieu à publication externe. Le plus souvent, les sujets sont associés à des candidats, notamment en Economie où le contrat doctoral est attribué au major du Magistère de Développement Economique (Diplôme d'Université). Il n'existe pas de procédure d'attribution des contrats doctoraux unifiée à l'échelle de l'ED. La sélection des candidats semble se faire au niveau des UR avec quelques fois une audition ultime auprès du conseil de l'ED pour validation. Les doctorants ont fait état de procédures différentes en fonction de leur appartenance disciplinaire, confirmant cette absence de politique d'attribution des contrats doctoraux à l'échelle de l'ED. En conséquence, aucune procédure d'attribution des contrats doctoraux n'est clairement affichée, et l'attribution de ces contrats doctoraux est finalement très peu ouverte aux candidats extérieurs.

Le mode d'attribution des contrats doctoraux mis en œuvre présuppose une répartition initiale de ces contrats par discipline au sein de l'ED. Cette répartition se fait en fonction du poids de chacune de ces disciplines en nombre de doctorants inscrits. Ainsi, sur les cinq contrats doctoraux disponibles, les sciences économiques d'une part, et les sciences juridiques et politiques d'autre part, se sont vues allouées deux contrats chacune, tandis qu'un seul contrat était attribué aux sciences de gestion. Les experts ont relevé unanimement la faiblesse du nombre de contrats doctoraux attribués par l'Université d'Auvergne relativement à la taille de l'ED. Habituellement, l'usage retient une attribution annuelle de contrats doctoraux représentant 5 % des effectifs d'une ED relevant des Sciences Humaines et Sociales (SHS), soit dix contrats doctoraux par an dans le cas échéant.

Au-delà des contrats doctoraux, l'ED SEJPG semble demander une justification de financement des thèses. Cependant, elle accepte l'inscription des doctorants sur la base d'un financement salarié non dédié. Les financements dédiés à la thèse (contrats doctoraux, CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche), bourses étrangères, etc.) représentent 38 % du total des thèses, ce qui est un taux classique dans les ED en sciences juridiques, économiques et de Gestion (qui affichent un taux moyen de financement des thèses autour de 40 %). L'ED SEJPG ne semble pas entreprendre d'action spécifique pour la recherche de financements dédiés à la thèse.

En économie, l'ED SEJPG s'appuie sur l'UMR CERDI, centrée sur les questions d'économie du développement (très positivement évaluée en 2011), qui bénéficie d'une reconnaissance académique indéniable. Les sciences juridiques et politiques sont abritées par l'EA Centre Michel de l'Hospital, également bien évaluée en 2011. L'ensemble du spectre des sciences de gestion est couvert par l'EA CRCGM qui accueille les chercheurs et enseignants-chercheurs de diverses institutions clermontoises. Pluridisciplinaire, l'UMR Métafort (positivement évaluée en 2011) est adossée à AgroParisTech, l'INRA, Irstea et VetAgro Sup. Le CERDI a impulsé une dynamique sur les questions de développement ; les autres structures de recherche ont alors orienté leurs travaux vers cette thématique qui permet de fédérer l'ensemble de l'ED sur la constitution d'un pôle de recherche en gouvernance et développement international.

L'ED SEJPG contribue à la formation doctorale du pôle et à l'animation scientifique *via* une journée transdisciplinaire. L'interdisciplinarité est présente grâce à des thèses en co-direction entre différentes UR de l'ED (CERDI et CRCGM). La place de l'UMR Métafort dans cet ensemble semble plus modeste. Sur la base de ces constatations, l'adossement scientifique de l'ED SEJPG apparaît d'une grande qualité et d'une grande richesse. Une politique scientifique de l'ED, plus fédératrice et volontariste, permettrait certainement d'en tirer tout son parti en augmentant la cohésion, l'interdisciplinarité et le sentiment d'appartenance à une communauté scientifique unifiée. Elle doit toutefois être respectueuse de l'ensemble des disciplines et doit pouvoir intégrer les juristes sur des thèmes qui dépassent ce qui unit économistes et gestionnaires.

Aux côtés des quatre autres écoles doctorales du site clermontois, l'ED SEJPG fait partie d'un CED dont le directeur de l'école est membre de droit. Ce CED semble très actif en matière de formations transversales et d'actions de promotion de la thèse (*Ma thèse en 180 secondes*, *les Olympiades doctorales* par exemple). Le CED dispose d'un demi-poste de personnel associé à temps partiel (Past) qui est chargé de la coordination et de la mise en place des cours, ainsi que d'un demi-poste de secrétariat. Le demi-poste de Past semble voué à disparaître. Son remplacement ou la

transformation du poste de secrétariat en poste à temps plein deviendrait alors une nécessité. Ce sont les ED qui financent les actions du collège doctoral dans des proportions importantes. Les financements apportés par l'ED SEJPG réduisent ainsi son autonomie dans l'établissement de sa propre offre de formation. La gouvernance du CED se réduit à une réunion des directions d'ED, dans laquelle l'influence et la place du directeur de l'ED SEJPG ne sont pas clairement apparues au comité HCERES.

L'ED SEJPG est inscrite dans la structuration d'un pôle de recherche d'excellence au sein de l'Université d'Auvergne. Le rôle précis de l'ED dans cette structuration n'apparaît pas clairement. L'ED bénéficie de bourses de la Région pour financer les déplacements à l'étranger des doctorants. Les UR sur lesquelles l'ED SEJPG s'appuie participent activement aux formations doctorales. On peut conclure que l'ED entretient de très bonnes relations avec les acteurs scientifiques universitaires et régionaux.

Seuls 19 % des doctorants français proviennent d'une université différente de celle d'Auvergne, ce qui traduit une faible ouverture nationale de l'ED. En revanche, 53 % des doctorants sont d'origine étrangère ce qui montre l'attrait de l'ED sur un plan international. Mise à part l'invitation de conférenciers étrangers, l'ED SEJPG développe peu d'initiatives à l'international. Les relations institutionnelles avec des ED étrangères ne semblent pour le moment pas formellement établies. Pour chaque UR, l'école prévoit une enveloppe de 1500 euros pour financer la mobilité nationale (et non pas internationale) de ses doctorants. Il semble que la politique internationale de l'ED SEJPG ne soit pas encore très développée, alors qu'elle l'affiche comme une priorité scientifique.

L'ED SEJPG est la seule du site clermontois qui couvre les thématiques de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. Elle bénéficie d'un soutien financier constant de la part de son université, et semble bien soutenue par les collectivités locales.

Son adossement scientifique est adapté aux spécificités des UR sur lesquelles elle s'appuie, UR reconnues nationalement et internationalement. L'ED SEJPG a mis en place une politique de financement et de contrôle des sujets de thèse permettant une organisation plus efficace en dépit d'une baisse du nombre de contrats doctoraux attribués. Enfin, la complémentarité entre l'ED SEJPG et le CED est grande, ce dernier s'appuyant fortement sur les ED du site, notamment en termes de financement. Une politique plus volontariste d'actions internationales devrait être développée par l'ED SEJPG, notamment au regard de sa thématique générale « développement international ».

- Encadrement et formation des doctorants

Depuis le dernier contrat quinquennal, l'ED SEJPG a durci sa politique d'encadrement en limitant à six le nombre maximum de thèses sous la même direction. Cette politique a porté ses fruits avec un nombre moyen de 3,6 thèses par direction de thèse en 2014-2015. Seuls trois cas de sur-encadrement est relevés. Ces résultats encourageants ne doivent toutefois pas occulter la réduction d'un quart du nombre d'HDR (82 en 2012-2013 contre 63 en 2014-2015) qui méritera de faire l'objet d'une réflexion au sein de l'ED.

L'ED SEJPG ne développe pas une offre de formation spécifique, mais a mis en place un « complément au diplôme », obligatoire depuis 2010. Sur les 60 crédits de formation doctorale, l'ED propose des conférences (cinq en 2015) qui valident 25 de ces crédits. Les autres crédits sont attribués en contrepartie de la participation des doctorants à des formations dispensées par le CED et/ou à des conférences et formations méthodologiques organisées par les UR. Ce constat est confirmé par les entretiens entre les comités d'évaluations des UR et la direction de l'ED, entretiens qui soulignent une forte implication des UR dans la formation doctorale.

L'offre de formation en provenance des UR est toutefois apparue opaque ; elle ne fait pas l'objet d'un affichage spécifique par l'ED SEJPG. Pour soutenir leur thèse, les doctorants doivent justifier de 100h de formation, dont la comptabilisation se fait essentiellement sur la base de la présence aux conférences organisées.

Avec l'aide de doctorants, l'ED SEJPG organise chaque année une journée transdisciplinaire faisant intervenir des enseignants-chercheurs et des doctorants. Durant cette journée, des conférences sont présentées par les enseignants-chercheurs. Les travaux des doctorants sont également présentés mais en fin de journée, ce qui leur laisse quelques fois peu de place pour des commentaires constructifs. Les doctorants auditionnés par le comité HCERES souhaiteraient que cette journée leur soit plus spécifiquement dédiée, avec une priorité accordée aux présentations des doctorants. Les autres manifestations telles que les Doctoriales ou bien le forum emploi sont organisées par le CED.

Le principe de comité de suivi de thèse (CST) a été adopté par l'ED SEJPG, mais ces comités correspondent assez peu à ce qui est généralement admis sous ce terme (un comité spécifique à chaque thèse, avec la présence en son sein d'au moins un membre extérieur au laboratoire d'accueil). Le CST doit se réunir au moins une fois en fin de 3^{ème} année de thèse, et se prononcer sur un calendrier prévisionnel pour une inscription dérogatoire en 4^{ème} année. La composition du CST semble différente d'une discipline à l'autre. Certains comités ne sont composés que du directeur de thèse et d'un membre de l'ED, d'autres de l'ensemble des membres de l'UR. L'existence et le rôle des CST n'apparaissent pas clairement aux doctorants. Leur rôle sur l'autorisation de réinscription et leur caractère obligatoire reste d'ailleurs flou.

La périodicité de réunion du CST peut sembler tardive, *i.e.* en fin de 3^{ème} année, il est difficile d'infléchir une thèse dans le bon sens en cas de déficit d'orientation au cours des années précédentes. Cette faible périodicité de réunion des CST, couplée à un formalisme flou sur leur composition et leur rôle, affaiblissent les bienfaits que l'on devrait en retirer, même s'il convient de noter que le nombre encore un peu élevé d'abandons (31 sur les quatre dernières années) s'inscrit en baisse, et que la durée des thèses a diminué (*cf. infra*).

L'ED SEJPG a fait soutenir 131 thèses sur la dernière période quinquennale, soit entre 30 et 40 thèses par an en moyenne. Ce flux est tout à fait conforme à ce que l'on observe dans les ED de ces disciplines et de cette taille. L'ED SEJPG contribue au financement de chaque soutenance à hauteur de 1000 euros. Cet effort est appréciable et soulage sans aucun doute les UR. En moyenne de 60 mois, la durée des thèses est en baisse ; ce sont essentiellement les thèses financées par une activité salariée qui tardent à être soutenues. L'ED SEJPG a vu cette durée diminuer essentiellement par la mise en place des CST et par la limitation du nombre de thèses encadrées par directeur de thèse.

L'ED SEJPG a réalisé des efforts importants pour limiter la durée des thèses et abaisser le nombre de thèses encadrées par directeur de thèse. Ces efforts sont un témoignage de la politique volontariste de l'ED qui doit être encore renforcée. A cet effet, les CST pourraient être systématisés à chaque année de réinscription et homogénéisés dans leur composition. L'ED devrait également renforcer son offre de formation en proposant de véritables interventions méthodologiques, d'ouverture épistémologique et scientifique, ainsi que des enseignements de spécialité.

- Suivi et Insertion des docteurs

L'enquête d'insertion est réalisée par l'observatoire de l'insertion professionnelle de l'Université d'Auvergne. Le taux de réponse est très satisfaisant (82 %). L'ED SEJPG n'a pas développé de système propre de suivi. Les taux d'insertion professionnelle paraissent excellents (94 % trois ans après l'obtention du Doctorat), avec une répartition qui apparaît équilibrée entre secteur public (enseignement supérieur et fonction publique), organisation internationale, et secteur privé. Les chiffres sur l'insertion professionnelle sont communiqués lors de la journée de rentrée. Cependant, aucune autre exploitation ne semble en être faite.

Les actions contribuant à l'insertion professionnelle sont centralisées sur le CED. Seul un séminaire organisé par l'ED sur la préparation au métier de consultant offre une contribution à ces actions. En revanche, aucune autre activité n'est à noter sur ces aspects (pas de journée d'insertion professionnelle, pas d'organisation de rencontres entreprises-doctorants, etc.).

La valorisation de la thèse semble également déléguée au CED (*cérémonie des écharpes, prix du jeune chercheur...*). Aucune action spécifique ne semble entreprise par l'ED sur cet aspect.

Même si les taux d'insertion apparaissent très satisfaisants, l'ED SEJPG pourrait développer des actions spécifiques permettant d'informer spécifiquement les doctorants sur les possibilités de l'après-thèse dans les disciplines concernées. Elle pourrait également soutenir la valorisation du doctorat par des actions spécifiques. Par ailleurs, l'ED SEJPG pourrait utiliser l'outil de l'ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé) permettant un suivi personnalisé des doctorants et docteurs.

Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation fait partie d'un processus permanent de l'ED SEJPG. Une fiche d'autoévaluation conforme aux critères du HCERES est remplie et présentée en conseil une fois par an. L'ED SEJPG fait l'objet d'un examen annuel par deux évaluateurs externes. De plus, les doctorants remplissent un questionnaire annuel de satisfaction sur le fonctionnement de l'ED. La fiche d'autoévaluation du dossier souligne avec objectivité les points qui ont été améliorés significativement, ainsi que ceux qui demeurent encore à perfectionner tels que la durée de thèse et le manque de financement des thèses.

Le projet envisage de poursuivre les actions d'amélioration entreprises. Aucun bouleversement n'est envisagé, mais les points à améliorer répondent en partie aux limites soulevées dans ce rapport (renforcement de l'international, interventions dans le cadre de l'insertion professionnelle, augmentation des financements de thèse, etc.). L'encadrement sera également renforcé par la présentation des travaux chaque année devant le CST. Le label « comité des thèses » mériterait d'être éclairci dans le projet afin d'unifier les pratiques en la matière à l'intérieur de l'ED.

Appréciation globale :

L'ED SEJPG est une école doctorale de qualité bénéficiant d'une pluridisciplinarité riche et d'un adossement scientifique fort. Elle assume des choix importants de réduction de durée de thèses et de nombre de thèses encadrées par encadrant. La gouvernance est bonne, ainsi que les relations avec le CED, et les décisions visent à améliorer l'accompagnement des doctorants : journée d'accueil, conférences, complément au diplôme. En outre, le taux d'emploi est excellent.

En revanche, l'ED SEJPG ne dispose pas de moyens financiers et humains suffisants pour assurer pleinement ses missions : le nombre de contrats doctoraux est en baisse, les heures de formation sont assurées et financées par les laboratoires pour la partie disciplinaire et le CED pour la partie transversale, et la durée des thèses reste encore relativement élevée. Le projet de l'ED consiste à poursuivre les efforts entrepris depuis cinq ans.

L'ED SEJPG a entrepris de nombreux chantiers pour améliorer l'encadrement de ses doctorants. Toutefois, la lisibilité de la politique de l'ED n'est pas suffisante. L'ED se dilue dans les UR et dans le CED. Le repli tendanciel sur les disciplines et les UR empêche tout sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED, ces derniers considérant n'être rattachés qu'à leur laboratoire. En conséquence, l'ED SEJPG devrait renforcer la cohérence d'ensemble en proposant une offre de formation et une politique d'encadrement commune aux disciplines qu'elle englobe.

Points forts :

- Adossement scientifique de qualité (implication des UR dans l'ED).
- Taux d'insertion professionnelle élevé.
- Accueil des doctorants et bonne communication.
- Nombre de thèses encadrées par encadrant limité, réduction de la durée des thèses.
- Gouvernance appréciée par les doctorants.
- Pluridisciplinarité.

Points faibles :

- Nombre de thèses financées insuffisant.
- Durée des thèses encore longue.
- Peu de moyens propres pour développer des actions de formation et pour l'activité internationale, pourtant affichée comme le point fort de l'ED compte-tenu de son environnement scientifique.
- Baisse du nombre de HDR.
- Pas de politique commune de suivi et choix de procéder par des critères spécifiques pour chaque discipline.
- Peu de transparence dans les modalités d'attribution des contrats doctoraux et absence d'homogénéisation des critères de sélection.
- Place insuffisante donnée aux doctorants lors de la journée transdisciplinaire de l'ED.

Recommandations pour l'établissement

Le comité d'évaluation souligne les progrès importants réalisés par l'ED SEJPG depuis la dernière évaluation de l'AERES contribuant à la réduction substantielle de la durée des thèses et du nombre de thèses encadrées par un même directeur. Il encourage l'ED à poursuivre ses efforts dans ce sens. Le comité d'évaluation HCERES préconise aux tutelles d'allouer un flux régulier plus important de contrats doctoraux.

De son côté, l'ED est encouragée à développer une meilleure intégration des UR sur lesquelles elle s'appuie, notamment du point de vue des critères de suivi des thèses, des conditions de réinscriptions en thèse, et des modalités d'attribution des contrats doctoraux. Le comité invite également l'ED SEJPG à poursuivre l'organisation de manifestations scientifiques et/ou de valorisation de la recherche en impliquant davantage ses doctorants. Enfin, cette école pourrait proposer et afficher une véritable offre de formation en appui avec les UR.

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale

Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion

Numéro de rapport: S3PED170012680

Nous vous remercions du rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale de Sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion (ED SEJPG) ainsi que de la qualité des échanges lors de la visite sur site. Cette évaluation a permis de conforter les points positifs dégagés dans le cadre du processus d'auto-évaluation mené par l'Ecole Doctorale mais aussi d'attirer l'attention sur des faiblesses ou points à améliorer qui seront pris en compte au cours des prochaines années.

Nous souhaitons toutefois formuler quatre observations sur des points du rapport qui, selon nous, mériteraient d'être nuancés et pour lesquels nous apportons des éléments de réponse. Ces quatre points concernent la formation doctorale, les concours doctoraux, l'insertion professionnelle et l'ouverture internationale.

Premièrement, la formation doctorale offerte par notre école est présentée comme diluée entre la formation transdisciplinaire assurée par le CED et la formation de spécialité assurée par les UR, ce qui ne nous semble pas correspondre à la réalité. En effet, contrairement à ce qui est signalé dans le rapport, l'ED SEJPG a développé depuis 2010 une formation doctorale d'excellence spécifique structurée autour de 4 unités (i) une unité d'enseignement et de formation transversale (24 modules) financée à 100% par notre Ecole Doctorale et mutualisée avec les autres EDs du site Clermontois, (ii) une unité d'enseignement et de formation disciplinaire (conférences, ateliers d'écriture, modules, séminaires) couvrant des aspects communs aux trois disciplines couvertes par l'ED SEJPG (Droit, Economie, Gestion), (iii) une unité de formation et d'enseignement de spécialité assurée par l'ED avec l'appui des composantes et des UR (cours de méthodologie, ateliers, séminaires) et (iv) une unité d'enseignement et de formation facultative (formation au métier de consultant, logiciels, langues). Cette formation doctorale est financée intégralement par l'ED. Par ailleurs, le rapport indique qu'une partie réduite du budget de l'ED est dédiée à la formation doctorale, alors qu'en réalité 50% (35%+15%) du budget de l'ED est alloué au financement de la formation doctorale.

Deuxièmement, contrairement à ce qui est signalé dans le rapport, l'ED 245 a mis en place une politique claire et transparente d'attribution des contrats doctoraux. Cette attribution se fait sur des critères de mérite et d'excellence des formations, des candidats et des UR. Nos concours doctoraux s'organisent, pour toutes les disciplines de l'ED, d'une manière

homogène : une présélection des candidats par un comité émanant de l'ED SEJPG dans chacune des disciplines puis audition de tous les candidats présélectionnés par les comités devant le Conseil de l'ED. Par ailleurs, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, les comptes-rendus des réunions du Conseil sont présentés aux membres du conseil pour approbation avant envoi par mail.

Troisièmement, contrairement à ce qui est signalé dans le rapport, l'ED SEJPG ne délègue pas la préparation à l'insertion professionnelle et la promotion du doctorat au CED. En réalité, pour des raisons financières et surtout pour une meilleure visibilité, les EDs du site Clermontois ont opté pour la mutualisation de nombreuses actions liées à l'insertion professionnelle et à la promotion du doctorat (enseignements et modules professionnalisants, rencontre entreprises doctorants, doctoriales, prix du jeune chercheur, remise des écharpes doctorales, etc.). Notre ED finance et participe activement à toutes ces actions. Par ailleurs, l'ED SEJPG offre des formations spécifiques de préparation à l'insertion professionnelle (formation au métier de consultation, conférences assurées par des professionnels, etc.). Nous renforcerons notre offre de formation doctorale au cours des prochaines années. Par ailleurs, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, les chiffres de l'insertion professionnelle sont présentés à la réunion de rentrée de l'ED ainsi qu'au Conseil de l'ED pour en tirer des recommandations en matière d'offre de formation et de choix de sujets de thèse et sont envoyés par mail aux doctorants et aux enseignants HDR de l'ED.

Enfin, le rapport fait ressortir une faible ouverture de notre Ecole Doctorale à l'international, ce qui ne nous semble pas correspondre à la réalité. En effet, l'ED SEJPG a une forte dimension internationale au vu de plusieurs éléments : (i) la part de doctorants étrangers est supérieure à 50% (110 doctorants sur 208, 35 nationalités différentes), (ii) le nombre de cotutelles internationales a considérablement augmenté au cours des dernières années (plus de 10% des thèses), (iii) outre le soutien qu'elle apporte au financement de la mobilité nationale, l'ED 245 finance, via la Fondation de l'Université d'Auvergne et la région, la mobilité internationale de ses doctorants, (iv) invitation de conférenciers étrangers, (v) organisation et participation à des événements internationaux (concours international « ma thèse en 180 secondes », université d'été en Chine, exposition universelle, etc.). L'objectif de l'ED 245 pour les années à venir est de renforcer cette ouverture à l'international en développant surtout des collaborations institutionnelles. Des contacts ont déjà été pris avec de nombreuses EDs en Amérique du Nord, en Europe et au Maghreb.

Clermont-Ferrand, le 16/09/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER